



Déclaration préalable du SE-UNSA 64 à la CAPD du jeudi 4 juillet 2019.

Monsieur le Directeur Académique, les contraintes ministérielles ont énormément pesé cette année sur les services de gestion du personnel ainsi que sur les enseignants du 1^{er} degré.

Jamais une année scolaire ne s'était achevée ainsi par une CAPD qui, la veille de la sortie des classes, va traiter de 2 sujets aussi importants que la mobilité et l'avancement des professeur·e·s des écoles.

Le métier d'enseignant, certainement plus que tout autre, ne peut s'accommoder d'une telle précipitation. Le travail en équipe des enseignants nécessite du temps. C'est pourtant le 4 juillet que près de 300 collègues connaîtront leurs affectations pour la rentrée, et ce n'était que le 12 juin au soir que 543 autres collègues avaient eu connaissance de leur affectation définitive sur un département qui compte 2800 collègues du premier degré. Comment, dans de telles conditions, organiser une rentrée sereine ?

Suite à l'intervention du Président de la République et à la décision qui s'en est suivie du dédoublement des classes de grande section en REP, nous avons même eu droit à un additif à deux jours de la fermeture du serveur. Si la réduction du nombre d'élèves par classe est une absolue nécessité en REP, elle l'est aussi souvent hors REP. Mais surtout, nous ne pouvons que déplorer que ces dédoublements de GS se fassent aujourd'hui au détriment des postes E en RASED et des postes PMQC. On le voit à nouveau, l'Education Nationale en France subit les changements sans que le bilan des politiques précédentes n'ait même le temps d'être envisagé.

Concernant l'avancement, le SE-UNSA 64 déplore que les changements de grade soient validés aussi tard dans l'année. Nous le répétons, l'établissement des listes de classement peut être préparé en amont de la connaissance du contingent départemental. Si tel avait été le cas, le travail paritaire n'en aurait été que plus fécond.

Pour le mouvement comme pour l'avancement, le SE-UNSA 64 souhaite qu'un retour sur expérience puisse être mené dès la rentrée, qu'un calendrier annuel des instances soit établi le plus tôt possible, afin que nos collègues n'aient pas à subir l'attente et le stress qu'ils ont vécus durant cette année scolaire.

Nous vous remercions pour votre attention.